

RSA : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Réunis à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Assemblée des Départements de France (ADF), mercredi 22 juin au Sénat, les Présidents des Conseils départementaux ont majoritairement refusé les propositions du Premier Ministre et du Gouvernement.

En proposant la recentralisation totale du financement du RSA, associée à un système de péréquation horizontale, en refusant tout compromis sur l'année de référence et la clause de retour à meilleure fortune, le Gouvernement a fait fausse route.

Cette proposition reviendrait, pour les Départements, à passer l'éponge sur une ardoise de 20 milliards d'euros que l'Etat leur doit, correspondant aux restes à charge constatés entre 2004 et 2016.

« Notre Département de Loir-et-Cher compte aujourd'hui 10 000 bénéficiaires du RSA. Cela représente une dépense annuelle de 40 millions d'euros pour le Conseil départemental sur lesquels l'État ne prend en charge que 20 millions d'euros, soit un reste à charge de 20 millions d'euros pour notre Département ! » explique Maurice Leroy, Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher et Vice-président de l'ADF.

Les Départements ont ainsi majoritairement refusé :

- * de prendre 2016 pour année de référence ;
- * la reprise, par l'Etat, des recettes historiquement consacrées au financement du RSA (TICPE-Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, FMDI-Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion) ; les Départements devant déjà subir, par ailleurs, une très forte ponction de leur CVAE-Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.
- * tout prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement des Départements ;
- * tout prélèvement sur la fiscalité ;
- * l'absence de clause de retour à meilleure fortune ;
- * tout accroissement de la péréquation horizontale, qui ne constitue en aucune façon une solution pour couvrir des dépenses d'Etat ;
- * un contrôle de l'Etat sur les dépenses d'insertion.

L'ADF regrette que les solutions qui auraient permis de sortir les Départements de l'impasse actuelle n'aient pas été proposées. Dans ces conditions, le recours à un fonds de mobilisation sera vital pour une quarantaine de Départements d'ici à la fin 2016.

Dans les mois à venir, l'ADF continuera son combat pour poursuivre et améliorer l'efficacité des politiques d'insertion conduites par les Départements et demander à l'État une prise en charge totale du "reste à charge" que les Départements doivent payer chaque année au titre du RSA.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher · 02 54 58 41 12